



Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Rencontre 19

Atelier sur l'aide sociale

Date : **Le lundi 20 mars 2017**

Heure : **13h-15h30**

Lieu : **Centre Inter-Section, 1232 boul. St-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3**

Invité : **David Clément, Association pour la défense des droits sociaux (ADDS)**

L'atelier de la prochaine table de concertation portera sur le programme d'assistance sociale. Quelques mois après l'adoption du projet de loi 70, ce thème étroitement lié aux conditions d'emploi et aux jeunes adultes trouve toute sa pertinence. Plus spécifiquement, nous discuterons du droit à des conditions de vie décentes. Nous effectuerons un bref retour historique du droit à l'aide sociale au Québec, afin de mieux situer dans la société actuelle le droit à un revenu décent. La présentation sera accompagnée d'exercices pratiques.

Nombre de participants : 13

Contenu :

- Avis de convocation
- Ordre du jour

La Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Avis de convocation

Date : **Le lundi 20 mars 2017**

Heure : **13h-15h30**

Lieu: **Le Centre Inter-Section, 1232 boul. St-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3**

Chères intervenantes,
Chers intervenants,

Vous êtes invité(e)s à participer à la prochaine table de concertation qui aura lieu le **lundi 20 mars prochain, de 13h à 15h30 au Centre Inter-Section, 1232 boul. St-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3. David Clément de l'ADDS** a accepté d'animer un atelier portant sur l'aide sociale. Il sera question de mieux comprendre, mais aussi de développer notre esprit critique et d'échanger sur le processus ayant conduit à l'adoption du projet de loi 70.

Proposition d'ordre du jour

- 1) Tour de table et présentation rapide de l'atelier
- 2) Le droit à des conditions de vie décentes
- 3) L'histoire du « droit à l'aide sociale » au Québec

PAUSE!

- 4) L'état actuel du droit à un revenu décent et exercice pratique
- 5) Guide d'auto-défense sur l'aide sociale
- 6) Mot de la fin et discussion du prochain thème de la table de concertation

Meilleures salutations!

Johanne Gadbois
Intervenante communautaire
GRT-ROHSCO
819-205-3485 poste 34
soutien.org@rohSCO.com

La Table de concertation des intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais

Procès-verbal

Date de la rencontre : Le lundi 20 mars 2017

Lieu de la rencontre : Le Centre Inter-Section, 1232 boul. St-René Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3

Invité : David Clément, Association pour la défense des droits sociaux (ADDS)

Étaient présents :

Prénoms et noms	Organismes
1. David Clément	Association pour la défense des droits sociaux (ADDS)
2. Maxime Richer	Habitations Nouveau Départ (HND)
3. Robert Saucier	Logement intégré de Hull
4. Marie-Pier Joanisse	Maison Unies-Vers Femmes
5. Véronique Pierry	Maison d'hébergement pour Elles Des Deux Vallées
6. Christine Lacroix	Maison Réalité
7. Maude Bérubé	Maison Libère-Elles
8. Johannie Graveline	L'Autre Chez-Soi
9. Danny Lyrette	Centre Inter-Section
10. Isabelle de Sève	Centre des aînés de Gatineau- PAVRE
11. Séverine Gerber	Centre des aînés de Gatineau-PAVRE
12. Gaëlle Gatabazi	ROHSCO
13. Johanne Gadbois	GRT-ROHSCO

Début de la séance : 13h00

Le droit à des conditions de vie décentes

1) Tour de table et présentation rapide de l'atelier

L'ADDS est composé d'un seul employé et de militants non rémunérés dans le but de lutter contre les causes de la pauvreté en Outaouais par l'action politique et les activités d'éducation populaire. Les revendications sont exprimées dans la rue, sous la forme d'un « syndicalisme de combat » en vue de dénoncer les injustices sociales liées aux conditions d'existence. À l'heure actuelle, la mission est davantage axée sur la promotion des droits plutôt que sur la défense de ceux-ci.

2) Le droit à des conditions de vie décentes

Les conditions de vie découlent des revendications sur les droits humains. Le principe du revenu décent s'inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne. Initialement, le programme d'assistance sociale visait à combler les besoins d'existence. Seulement, l'adoption du projet de loi 70 sur l'assistance sociale en novembre dernier n'est pas sans avoir de répercussions sur la vie des individus qui reçoivent des prestations. Or, des groupes de défense, ou de promotion de droits, se questionnent quant à l'impact des choix politiques sur les droits humains individuels et collectifs.

Bien qu'il reste des critères à adopter dans le projet de loi 70 sur l'assistance sociale, notons que le nombre de jours pour partir à l'extérieur du pays a été réduit à environ 15 jours consécutifs, peu importe le motif du déplacement comme des funérailles. De plus, les personnes recevant des prestations de dernier recours devront occuper les emplois disponibles, plutôt que de miser sur le choix d'un secteur d'activité et de la valorisation et l'épanouissement de la personne.

Le droit tel que défini dans la version 2013 du cahier d'animation¹ a été présenté. En résumé, le droit fait appel à tous, il permet le consensus en ce qui a trait les besoins à combler et à respecter. Le principe d'intégrité de la personne ou d'un groupe est au cœur de sa définition. Le droit favorise le traitement équitable entre les citoyens des différentes classes de revenu, c'est quelque chose d'inaliénable qu'on ne peut enlever ou se faire enlever. Ce qui inquiète c'est le principe d'universalité, c'est-à-dire le principe qui s'applique à tous, car il tend à disparaître ou à prendre la forme d'un privilège. Bien que les articles de lois et les législations n'y fassent pas référence, la notion de privilège sous-entend que les citoyens ont des traitements différenciés selon leurs groupes d'appartenance comme celui lié au statut socio-économique. Une réflexion sur l'égalité des chances s'en est suivie, dont les traitements différenciés dans les services de garde, les impôts selon les classes de revenu, la gratuité scolaire et les frais de scolarité, faire valoir une cause en justice qui persiste dans le temps, etc.

La Pyramide de Maslow² a été présentée pour démontrer que la démocratie actuelle permet d'assurer les besoins fondamentaux comme les droits liés aux besoins physiques. Par exemple, les citoyens ont le droit d'avoir de l'eau en matière de qualité et de quantité, mais une entreprise privée peut aussi en tirer des profits. Le deuxième niveau fait référence à la sécurité, ce qui englobe le droit à la santé, le droit à un emploi, le droit à un revenu suffisant et le droit à la propriété comme notion valorisée socialement. Les droits humains couvrent surtout ces deux niveaux. Les besoins sociaux

¹ Cahier d'animation : *L'aide sociale, de la charité ou un droit?* (version 2013, consultée le 20 mars 2017), page 3. Ce document est envoyé aux personnes présentes en même temps que ce compte rendu.

² Cahier d'animation : *L'aide sociale, de la charité ou un droit?* (version 2013, consultée le 20 mars 2017), page 5.

sont moins régis par l'état, ils comprennent l'amour, l'amitié et le sentiment d'appartenance.

3) L'histoire du « droit à l'aide sociale » au Québec

Les premiers droits humains adoptés sur papier, et non en application, ont fait leur apparition en 1936 sous le régime de Staline en URSS. Il faudra attendre quelques années avant que ces différents droits fassent leur apparition au Québec. Parmi ces différents droits étatiques, retenons :

- L'égalité entre les sexes, reconnus notamment par le droit de vote
- Le droit d'être assuré en cas de vieillesse, de maladie et de perte d'emploi
- Le droit de recevoir des soins de santé et le droit à l'éducation, assumé il n'y a pas si longtemps par l'Église

En vue d'atteindre la paix entre les peuples, pour ne plus qu'il y ait la guerre, le droit à un revenu décent est reconnu dans l'article 25.1 de la Déclaration universelle des droits de « l'homme » :³

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

Cependant, la dernière phrase soulignée de cette citation laisse place à l'interprétation, car elle laisse présager qu'il s'agit d'un choix personnel, donc indépendant des responsabilités de l'état.

Le Rapport Boucher⁴, paru en 1963, faisait référence au rôle de l'État québécois dans les besoins d'assistance, dont le droit à l'aide sociale et à l'éducation. Cependant, dès la création de la Loi sur l'aide sociale en 1969, il était question de discuter de l'intégration sociale par l'emploi. L'incitation au travail est devenue au fil des ans le fil conducteur de ce programme de dernier recours. En effet, au cours des années 1970, le chèque d'aide sociale correspondait à 50% du revenu du salaire minimum. Bien que le revenu au salaire minimum soit insuffisant pour « sortir » les gens de la pauvreté, dans les années 1980, les démarches d'employabilité sont devenues obligatoires pour les prestataires considérés « aptes au travail ». Les valeurs liées au travail tentent ainsi de différencier les « bons pauvres » des « mauvais pauvres ». Or, le gouvernement investit ses efforts à conformer les prestataires « aptes au travail » et à appliquer des mesures disciplinaires

³ Cahier d'animation : *L'aide sociale, de la charité ou un droit?* (version 2013, consultée le 20 mars 2017), *Droit à un revenu décent*, page 7.

⁴ Cahier d'animation : *L'aide sociale, de la charité ou un droit?* (version 2013, consultée le 20 mars 2017), *L'aide sociale au Québec*, page 9.

visant à faire respecter la conduite normative plutôt que de réviser le programme d'aide au revenu.

4) L'état actuel du droit à un revenu décent et exercice pratique.

L'exercice visait à comparer le budget mensuel des membres de la table avec le montant par mois (en 2009, mis à jour en 2013⁵) accordé à une personne qui reçoit de l'assistance sociale pour combler les besoins de consommation. Ce tableau ne tient pas compte des placements ou des cotisations aux REERS, mais démontre qu'il faut un revenu annuel d'au minimum 30 000\$ pour couvrir le coût de la vie.

Besoins	Budget de l'assistance sociale	Budget des membres de la table
Alimentation	232\$ (7,70\$ par jour)	400\$
Logement	466\$	720\$
Entretien ménager	36\$	35\$ (pour les personnes en forme physique) 80\$ (pour la main d'œuvre des personnes ayant des limitations fonctionnelles)
Soins personnels	36\$	80\$
Communications	29\$	150\$
Habillement	72\$	100\$
Ameublement	31\$	100\$
Transport (en autobus, prévoir davantage pour la voiture)	30\$	90\$
Loisirs	27\$	100\$
Total mensuel	959\$	1 775\$

La pauvreté est une privation constante, une personne ou un groupe de personnes dans cette situation doit se concentrer à répondre aux besoins essentiels. Le revenu minimum garanti, d'environ 14 000\$ pour le Québec et 24 000\$ pour le fédéral, ne suit pas l'inflation et ne permet pas de combler le panier de consommation, c'est-à-dire que le revenu est insuffisant pour combler les besoins de base : nourriture, logement, habillement, transport, etc. Cette discipline obligée vers les besoins de subsistance n'est pas sans influencer la santé physique et psychologique. Les loisirs et les activités culturelles sont plus limités, ce qui signifie que les moments de détente sont moins nombreux pour atténuer le stress élevé lié à la survie financière.

⁵ La liste des besoins et les montants par mois accordés à l'aide sociale sont puisés du document d'animation: *L'aide sociale, de la charité ou un droit?* (version 2013, consultée le 20 mars 2017), page 14. Extrait du document *L'Histoire du droit à l'aide sociale au Québec (1969-2011)*, produit par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ).

5) Guide d'auto-défense sur l'aide sociale

Le Guide d'auto-défense sur l'aide sociale de l'ADDS sera envoyé lorsqu'il sera prêt.

6) Mot de la fin et discussion du prochain thème de la table de concertation

Pour la prochaine table de concertation, prévue en mai prochain, il a été conseillé de :

- Puiser dans la liste de sujets discutés en mai dernier, comme l'impact de l'hospitalisation ou la prise de médicaments en santé mentale
- Revenir sur le parrainage des nouveaux arrivants
- Trouver un thème avec le Centre de justice de proximité

Les personnes présentes sont invitées à faire parvenir les sujets qui retiennent leur attention.

Une formation en lien avec le soutien communautaire sera offerte pour les membres du ROHSCO prochainement, les participants de la table de concertation seront invités pour cette occasion. Il pourrait être intéressant que les membres de la table établissent les thèmes qui seront présentés par le formateur pour cette occasion.

Les ateliers pouvant être offerts par David Clément sont :

- La « p'tite » histoire des droits humains (d'où ça vient?, pourquoi?, comment?)
- Le profilage illégal de la police (qu'est-ce que c'est?, pourquoi?, comment résister?)
- La « lutte » à la pauvreté (vision de l'État avec exemples, celle de l'ADDS...comment mettre fin aux sources de la pauvreté?)
- Atelier de formation sur le Guide d'auto-défense sur l'aide sociale
- S'organiser pour gagner (comment construire un rapport de force face à l'État?)
- L'embourgeoisement de nos quartiers (c'est quoi?, pourquoi?, par qui?, comment?)

Levée de la séance 15h30

Johanne Gadbois
Intervenante communautaire
GRT-ROHSCO
819-205-3485 poste 34
soutien.org@rohsco.com